



# REGLEMENT INTERIEUR

*Version 1.0 – mise à jour le 09/06/2024*

## **Article 1 : Adhésion**

Tout membre du club reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepte ses prescriptions. Pour le bon fonctionnement de l'association, tous les adhérents (athlètes, parents et/ou représentants légaux) doivent se conformer au présent règlement. Le fait d'intégrer l'association implique de prendre connaissance et de respecter le règlement intérieur, applicable lors de toutes les manifestations organisées par l'association, incluant les entraînements, stages, formations, compétitions, galas, démonstrations et animations diverses.

---

## **Article 2 : Inscription**

Lors de son inscription, tout candidat doit fournir :

- Une fiche d'inscription dûment complétée.
  - Une photo d'identité.
  - Une attestation d'assurance.
  - Un certificat médical.
  - Une copie de la carte d'identité ou du livret de famille (pour les nouveaux).
  - Une attestation de responsabilité civile.
  - Le règlement de la licence, dont le montant est voté par l'assemblée générale et valable pour l'année fédérale en cours.
  - La cotisation, à régler au plus tard dans les trois mois suivant la date d'inscription (possibilité d'échelonner les paiements contre remise des chèques au trésorier).
- 

## **Article 3 : Cotisations**

Le montant de la cotisation est révisable chaque année. Toute année entamée est due. Les remboursements des cotisations ne pourront avoir lieu que dans le cas d'événements particuliers graves et indépendants de la volonté de l'adhérent. Dans ce cas, l'adhérent devra fournir un justificatif permettant aux membres du bureau de l'association de décider d'accepter ou de refuser le motif invoqué.

---

## **Article 4 : Compétitions**

Une participation aux frais de déplacement et d'hébergement sera demandée et devra être réglée au club dans des délais raisonnables. Chaque adhérent devra être à jour de ses règlements au 30 juin de l'année en cours.



# REGLEMENT INTERIEUR

Version 1.0 – mise à jour le 09/06/2024

## Article 5 : Vêtements du Club

Les vêtements appartenant au club seront distribués aux athlètes en début de saison si besoin. Un chèque de caution, dont le montant dépendra du nombre d'effets mis à disposition, sera exigé en contrepartie. Les vêtements devront être rendus propres et en bon état au dernier entraînement de la saison. Toute tenue détériorée ou non rendue entraînera l'encaissement systématique du chèque de caution. Les vêtements du club ne doivent pas être portés en dehors des manifestations et restent la propriété du club.

---

## Article 6 : Équipement Personnel

Tout athlète aura à sa charge ses chaussures ainsi que son bâton. Pour les solos, duos et équipes, le justaucorps est fourni par le club.

---

## Article 7 : Tenue d'Entraînement

Une tenue sportive est demandée pour les entraînements :

- Short ou survêtement.
- Chaussons.
- Cheveux attachés.
- Une bouteille d'eau étiquetée au nom de l'athlète.

Les bijoux sont déconseillés pendant les entraînements, manifestations ou compétitions. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout objet personnel.

---

## Article 8 : Déplacements

Le club n'est pas responsable des trajets de ses adhérents ni dans le cadre des entraînements, ni des déplacements (compétitions, manifestations, réunions...).

---



# REGLEMENT INTERIEUR

Version 1.0 – mise à jour le 09/06/2024

## **Article 9 : Discipline**

Le respect d'une bonne discipline est nécessaire pour le bien-être de tous. Les instructions sont exclusivement données par le(s) responsable(s) des entraînements. Les décisions sportives et administratives du bureau de l'association doivent être respectées et appliquées par tous. Le langage ou attitude vulgaire, ainsi que la violence verbale ou physique, ne seront pas tolérés. Le bureau se réserve le droit d'exclure tout adhérent ne respectant pas le présent règlement.

---

## **Article 10 : Présence et Absences**

La présence de chaque athlète est indispensable à tous les entraînements jusqu'à fin juin de l'année suivante. Les absences doivent être signalées obligatoirement le jour même au responsable. Seuls les cas de maladie ou de force majeure seront considérés comme excuse valable. Un certificat médical sera demandé en cas de maladie prolongée.

---

## **Article 11 : Engagement en Compétition**

Tout nouveau licencié pourra être présenté en compétition sur décision exclusive des responsables techniques et après accord de l'athlète et des parents. L'athlète devra s'engager à être présent à toutes les compétitions sans exception.

---

## **Article 12 : Entraînements et Compétitions**

Les entraînements supplémentaires préparatoires aux compétitions sont obligatoires. L'engagement en compétition implique une réelle assiduité aux entraînements. Les athlètes doivent arriver à l'heure indiquée par les entraîneurs. Aucun retard ne sera toléré. Les bijoux, vernis à ongles sont interdits en compétition. Chaque athlète doit amener les accessoires nécessaires pour la coiffure et se présenter en tenue et coiffé pour la remise des récompenses. Tout comportement irrespectueux en compétition entraînera des sanctions.

---

## **Article 13 : Participation des Parents**

Les parents, à l'exception des dirigeants, ne peuvent pas assister aux entraînements.

---



# REGLEMENT INTERIEUR

Version 1.0 – mise à jour le 09/06/2024

## **Article 14 : Responsabilité et Sanctions**

Les athlètes doivent informer immédiatement les responsables techniques ou dirigeants de tout problème. Le club est responsable des athlètes mineurs pendant les entraînements. En dehors de ces périodes, les athlètes mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs. Les parents doivent accompagner et récupérer leurs enfants aux lieux de rendez-vous. Une autorisation parentale est nécessaire pour qu'un enfant mineur puisse repartir seul du gymnase. Toute non-observation du présent règlement entraînera des sanctions telles qu'avertissement, mise à pied ou renvoi selon la gravité des actes. Le club se réserve le droit de suspendre ou exclure un adhérent en cas de non-respect des règles.

---

## **Article 15 : Protection des Données Personnelles**

Le club s'engage à respecter la confidentialité des informations personnelles des adhérents. Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre des activités du club et ne sont pas partagées avec des tiers sans le consentement préalable des intéressés.

---

## **Article 16 : Sécurité et Hygiène**

Les adhérents doivent veiller à respecter les règles de sécurité et d'hygiène dans les installations sportives. En cas de blessure ou de malaise, il est impératif de prévenir immédiatement un responsable. Les locaux et équipements doivent être utilisés de manière appropriée et laissés en bon état après chaque utilisation.

---

## **Article 17 : Communication et Réseaux Sociaux**

Toute communication officielle du club sera diffusée par les canaux approuvés (site web, e-mails, panneaux d'affichage). Les adhérents et parents doivent s'abstenir de diffuser des informations non vérifiées ou des contenus susceptibles de nuire à l'image du club sur les réseaux sociaux.

---



# REGLEMENT INTERIEUR

*Version 1.0 – mise à jour le 09/06/2024*

## **Article 18 : Gestion des Conflits**

En cas de conflit ou de litige entre les membres, athlètes, parents, ou dirigeants, ceux-ci doivent être résolus à l'amiable. Si nécessaire, une médiation pourra être demandée auprès du bureau de l'association pour trouver une solution équitable.

---

## **Article 19 : Participation Bénévole**

Les parents et adhérents sont encouragés à participer bénévolement aux différentes activités organisées par le club (compétitions, galas, événements de collecte de fonds). Leur contribution est essentielle au bon fonctionnement de l'association.

---

## **Article 20 : Modification du Règlement**

Le présent règlement intérieur peut être modifié en tout temps par décision du bureau de l'association. Les modifications seront communiquées à l'ensemble des adhérents et prendront effet immédiatement après leur publication.

---

**Lieu :**

**Date :**

**Signature des Parents :**

**Signature de l'Athlète :**